

Les Aides

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

- Pour les personnes de plus de 60 ans
- Pour : établissements, téléalarme, géoassistance...
- La somme versée dépend de l'état de dépendance de la personne
- Le dossier pour l'aide se retire au conseil départemental, à la mairie, dans les services agréés

ASPA : Allocation de Solidarité aux Personnes âgées

- Pour les personnes de plus de 65 ans qui ont moins de 900 € par mois
- Pour : Avoir une compensation de revenu
- Le dossier se demande au CCAS de la commune et s'envoie à la caisse de retraite
- /!\ Le revenu est récupérable sur la succession si elle dépasse 39 000 €

PCH : Prestation Compensatrice de Handicap

- Pour les personnes de moins de 75 ans qui ont un handicap reconnu depuis ces 60 ans
- Il faut demander le dossier auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

Portage de repas

- Pour les personnes qui ne peuvent pas se faire à manger
- Pour la Vallée d'Aulps il faut s'adresser à l'EHPAD du Haut Chablais au **04 50 74 41 45**
- Pour les communes de la Vallée du Brevon il faut se renseigner auprès des CCAS

Services spécialisés : Pour la maladie d'Alzheimer ou les maladies apparentées

ESA : Equipe Spécialisée Alzheimer

- Pour les personnes atteintes d'Alzheimer
- Se situe dans les communes de la CCHC directement au domicile de la personne aidée
- L'ESA intervient sur prescription médicale
- Pris en charge par la caisse d'assurance maladie
- N° : **04 50 24 14 14**

Géoassistance

- Pour les personnes atteintes de trouble de l'orientation
- C'est un dispositif qui est mis en place à domicile
- Il est présenté sous forme de montre ou de bracelet qui s'actionne quand la personne sort d'un périmètre prédéfini. Le service appelle la famille, une équipe médicale ou bien les pompiers si l'alarme se déclenche.
- Les aides qui existent : APA à domicile, les mutuelles, les caisses de retraites
- N° : **04 50 81 89 34** (Pôle gérontologique)

Unité Alzheimer (Cantou)

- Pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée
- Se situe à Saint Jean d'Aulps à l'EHPAD du Haut Chablais
- Il y a une présence 24h/24 et 7j/7
- Les aides qui existent : APA en établissement
- N° : **04 50 74 41 45**

Résidence « Les Florallies » :

- Pour les personnes âgées encore autonomes
- Se situe à Morzine
- Les aides qui existent : APA à domicile
- N° : **04 50 75 93 66**

EHPAD « du Haut Chablais », « La Prairie », « L'Ermitage »

- Pour les personnes âgées qui perdent leurs autonomie qui ont plus de 60 ans
- Se situe à Saint Jean d'Aulps et Vacheresse pour l'EHPAD du Haut Chablais
- Se situe à Thonon pour l'EHPAD de « La Prairie » et « L'Ermitage »
- Les aides qui existent : L'APA en établissement
- N° EHPAD du Haut Chablais : **04 50 74 41 45**
- N° EHPAD « La Prairie » : **04 50 83 22 40**
- N° EHPAD « L'Ermitage » : **04 50 74 41 45**

Accueil de jour

- Pour les personnes âgées légèrement dépendantes
- Permet un répit aux aidants et un maintien des capacités de la personne âgée
- Se situe à Saint Jean d'Aulps à l'EHPAD du Haut Chablais
- N° : **04 50 74 41 45**

Service D'aide à domicile

ADMR, Service d'Aide à Domicile (SAD)

- Pour les personnes qui veulent rester à domicile
- Pour : le ménage, le repassage, l'habillage, la toilette, les courses
- Les aides qui existent : APA à domicile, mutuelles
- N° Vallée d'Aulps : **04 50 74 48 95**
- N° Vallée du Brevon : **04 50 73 97 17**

ADMR, Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

- Pour les personnes qui ont besoin de soins relevant du médical
- Se situe dans les communes de la CCHC directement au domicile de la personne aidée
- Le SSIAD intervient sur prescription médicale
- Pour : pansements, traitement d'escarres ...
- Pris en charge par la caisse d'assurance maladie
- N° : **04 50 72 13 40**

La Téléalarme

- Pour les personnes qui ne sont pas dans un établissement surveillé 24h/24
- C'est un dispositif qui est mis en place à domicile
- Il est présenté sous forme de collier ou de bracelet qu'on actionne. Le service appelle la famille, une équipe médicale ou bien les pompiers si l'alarme se déclenche
- Les aides qui existent : APA à domicile, les mutuelles, les caisses de retraites
- N° : **04 50 81 89 34** (Pôle gérontologique)

« Cri-Cri service »

- Pour les personnes qui veulent rester à domicile
- Se situe dans les communes de la CCHC directement au domicile de la personne aidée
- Pour : les courses, amener les animaux chez le vétérinaire, aider dans les démarches administratives, entretenir les tombes des proches
- N° : **07 77 34 16 13**

« Mieux vivre »

- Pour les personnes qui veulent rester à domicile
- Se situe dans les communes de la CCHC directement au domicile de la personne aidée
- Pour : les soins, des aides diverses, un accompagnement
- N° : **06 76 86 05 21 / 04 50 74 11 54**